



Communiqué de presse

Le 26 mars, les retraité·es des Services publics territoriaux, les retraité·es du secteur privé de l'eau, du logement et du funéraire seront mobilisé·es et dans la rue !

Assez de blabla !! Les faits parlent d'eux même, depuis 2017, le taux de l'inflation dépasse les 17% !

Ce n'est pas la revalorisation des pensions de 5,3 % des retraites intervenue le 1er janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023 qui est de nature à enrayer la perte de pouvoir d'achat subie par les retraité·es.

D'autant plus qu'aucune autre augmentation n'est prévue au titre de l'année 2024 ni pour les retraites de base, ni pour les complémentaires

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèse lourdement sur le pouvoir d'achat. En 2 ans, les produits alimentaires ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, le doublement de la franchise sur les médicaments, les consultations médicales, les transports sanitaires et les examens de biologie.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel), 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hachées ».

Aujourd'hui, 1,7 million de retraité·es sont sous le seuil de pauvreté.

Pendant ce temps, les principaux groupes français ont réalisé 153,6 milliards d'euros de profits l'an dernier. Les dividendes, 67,8 milliards d'euros, tout comme les rachats d'actions, 30,1 milliards, atteignent des montants inégalés. Ce qui fait de 2023 est une année record pour les entreprises du CAC 40.

De plus, la situation financière de la CNRA ne cesse de se dégrader.

Le rapport démographique est passé de 4,53 cotisants pour un retraité en 1980 à 1,44 cotisant pour un retraité en 2022, avec une tendance continue à la baisse dans les prochaines années, sous l'effet conjugué des départs à la retraite, d'ici 2030, 40% des territoriaux partiront à la rétrodaté. Nous pourrions arriver très vite à un rapport démographique négatif avec plus de retraités que de cotisants.

À cela, rajouter une faible dynamique des recettes due essentiellement :

- La faiblesse des rémunérations, gel de la valeur du point, inégalité salariale entre les femmes et les hommes, non-reconnaissance des qualifications, tassement de la grille de rémunération ;
- Le poids du régime indemnitaire dans le traitement ;
- Le développement de l'emploi contractuel et des TNT ne cotisant pas à la CNRACL ;
- La compensation inter régime.

Alors pas d'hésitation, le mardi 26 mars toutes et tous dans la rue, pour faire entendre la voix des retraité·es

Le 26 mars prochain, exigeons ensemble :

- **L'augmentation immédiate des retraites et pensions de 10 % ;**
- **L'égalité entre retraité·es femmes et hommes ;**
- **Des mesures solidaires pour revaloriser les petites pensions ;**
- **Des mesures permettant de préserver et pérenniser la CNRACL ;**
- **La rematérialisation des bulletins de retraites et pensions ;**
- **Le développement des services publics sur l'ensemble du territoire.**

Fait à Montreuil, le 21 mars 2024